



DECISION ADMINISTRATIVE

N°64 /2024 /A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat d'engagement avec la compagnie La Pétilante

Considérant la volonté de la commune de proposer des animations musicales dans le cadre de la fête de la musique qui se déroulera le 21 juin 2024 ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat d'engagement avec la compagnie La Pétilante, 1258 route du Balcon – 38190 Les Adrets, représentée par Mme Céline Boco, en sa qualité de Présidente, pour une représentation musicale d'un montant total de 800 € TTC (huit cent euros).

La représentation se déroulera le vendredi 21 juin 2024 de 20h30/21h à 22h30/23h sur la place de la Libération, dans le cadre de la Fête de la Musique de Vif.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 9 avril 2024

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire